

Module 3 – Quelle justice pour demain?



Manifestation autochtone — © Nick Didlick

FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Repenser le droit

A.1. Des pas dans la bonne direction

Le Canada, en tant que pays, n'est pas parfait et peut commettre des erreurs. La création du système des pensionnats autochtones est une de ces erreurs. Le traumatisme occasionné par le passage dans un pensionnat et ses conséquences est encore récent dans la mémoire des Autochtones. On parle ainsi d'un traumatisme intergénérationnel qui peut être transmis aux enfants et aux petits enfants.

En revanche, tout comme les personnes, un pays peut apprendre de ses erreurs et s'améliorer. Les lois peuvent toujours changer et évoluer.



Pas dans le sable — © Alexander Ozerov

A.2. Chronologie des changements juridiques

- **1960** : Les Autochtones ont le droit de vote. Avant cette date, les « Indiens inscrits » ne pouvaient pas voter.
- **1961** : L'émancipation obligatoire des Autochtones est supprimée de la **Loi sur les Indiens**. L'émancipation est le fait de perdre son statut.
- **1981** : La **Commission des droits de l'homme des Nations Unies** détermine que la Loi sur les Indiens viole le droit international. En 1981, selon la loi, une femme autochtone qui se marie avec un homme non autochtone,
1982 : La **Loi constitutionnelle de 1982** est ajoutée à la Constitution du Canada. Cette loi reconnaît des droits constitutionnels propres aux Autochtones. Par exemple, à l'article 35, cette loi reconnaît les droits accordés dans des traités.
- **1985** : La **Loi sur les Indiens** reconnaît comme « Indien inscrit » les Autochtones qui ont perdu leur statut par la loi. (En raison de ces changements, le nombre d'« Indiens inscrits » passera de 360 000 à 778 000 en 2007.)
- **Années 1980-90** : Des survivantes et survivants des pensionnats autochtones de partout au Canada intentent un recours collectif contre le gouvernement.

- **1991**: La **Commission royale sur les peuples autochtones** entreprend une enquête publique sur les relations entre les Autochtones et le reste de la société du Canada. Son rapport de 1996 liste des recommandations pour reconstruire les relations entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada.
- **1998** : Le gouvernement fait une déclaration de réconciliation dans laquelle, il s'engage entre autres à verser 350 millions de dollars pour appuyer les survivants des pensionnats.
- **1999** : La **Cour suprême du Canada** dans la décision **R c. Gladue** établit une règle en droit criminel. Au moment de déterminer la peine d'un Autochtone, il faut toujours tenir compte des circonstances particulières des Autochtones. L'objectif est de réparer le mal causé par les injustices historiques dont sont victimes les Autochtones et permet, par exemple, de privilégier des alternatives réparatrices à la prison.
2001 : Le Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones est créé pour gérer les recours des survivantes et survivants, y compris le recours collectif. Les communautés religieuses qui ont participé à la gestion des pensionnats font partie des discussions.
- **2005** : Une entente est signée pour régler le recours collectif à l'amiable. Plusieurs réparations sont convenues, comme :
 - o Indemniser les victimes avec des sommes d'argent prédéterminées par l'entente.
 - o Financer la Commission de vérité et réconciliation.
 - o Les communautés religieuses ont convenu aussi de verser des sommes d'argent.
 - o En revanche, toutes les clauses de l'entente n'ont pas nécessairement été respectées. Par exemple, les communautés religieuses ont seulement payé une partie de l'argent promis.

- **2007** : Les Nations Unies adoptent **La Déclaration sur les Droits des Peuples autochtones**. Cette déclaration reconnaît des droits minimaux que tout peuple autochtone devrait avoir. Cela inclut le droit à leur survie, à leur dignité et à leur bien-être. Seuls le Canada, l'Australie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande refusent de le signer.
 - **2008-2015** :
 - o En 2008, le **Premier ministre** du Canada, Stephen Harper s'excuse au nom du gouvernement du Canada pour les pensionnats autochtones. Ces excuses excluent les pensionnats de Terre-Neuve-et-Labrador et les Inuits.
 - o En 2008, la **Commission de vérité et réconciliation** est créée afin de mener une enquête publique sur les pensionnats autochtones. Le rapport sommaire est publié en 2015. La Commission de vérité et réconciliation reconnaît que le Canada a commis un génocide culturel contre les Autochtones.
 - **2016** :
 - o En 2016, une entente est signée pour les pensionnats de Terre-Neuve-et-Labrador. En 2017, le Premier ministre, Justin Trudeau présente ses excuses aux survivants de ceux-ci y compris les Inuits.
 - o Début de **l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**. Le rapport est publié en 2019.
 - o De plus, toujours en 2016, Les enfants autochtones sont toujours surreprésentés dans les services de protection à l'enfance.
 - Au Canada 7,7 % d'enfants de moins de 14 ans sont autochtones.
- Source** : Gouvernement du Canada

- Or, 52% des enfants en famille d'accueil sont autochtones.

Source : Gouvernement du Canada

- **2017** : Le gouvernement annonce une entente pour les survivants de la rafle des années soixante. Pendant la rafle, des enfants autochtones étaient retirés de leur famille par des travailleurs sociaux du gouvernement. La rafle fait référence aux 20 000 enfants autochtones qui ont été arrachés de leurs familles par des travailleurs sociaux.
- **2019** :
 - o La Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis est adoptée. Le gouvernement donne aux Premières Nations le pouvoir de décider des services aux enfants. En 2021, plusieurs dizaines d'organisations autochtones entreprennent des démarches afin de gérer elles-mêmes la protection de l'enfance.
 - o La Colombie-Britannique est la première province à adhérer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- **2021** :
 - o Le gouvernement fédéral adhère à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
 - o En 2021, les corps de plusieurs centaines d'enfants sont trouvés enterrés sur les terrains d'anciens pensionnats à travers le Canada. Cet événement éveille l'ensemble de la société canadienne et l'invite à réagir face aux injustices que vivent les Autochtones.

- Le 1^{er} juillet, au lieu de célébrer la fête du Canada, l'ensemble de la société autochtone et non-autochtone rend hommage aux enfants autochtones décédés dans les pensionnats et reconnaît son passé colonial. L'orange remplace le rouge et le blanc. Cette couleur est associée à la journée du chandail orange. En effet, le 30 septembre commémore le mal causé par les pensionnats autochtones; le slogan « Chaque enfant compte » y est associé.
- Le gouvernement du Canada nomme Mary Simon, comme gouverneure générale. Cette femme inuite devient la première personne autochtone à occuper la fonction de gouverneur général au Canada. De plus, elle a préservé sa culture et parle fièrement sa langue maternelle.
- Le 30 septembre est déclaré un jour de congé pour le fédéral : c'est la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation.



Commission d'enquête - Définition

Une commission d'enquête est un organisme impartial qui fait la lumière sur un enjeu national. L'enquête est menée par des spécialistes. La commission a certains pouvoirs semblables à ceux des juges; par exemple, la commission peut obliger des personnes à témoigner et à fournir des preuves.

Une commission ne prend pas de décisions. Elle fait des recommandations ; en d'autres mots, elle donne des conseils. En revanche, souvent ces recommandations ont un impact social et la réaction du public peut pousser le gouvernement à changer des lois ou des pratiques.

B. Repenser l'avenir



Outils pour procéder à la purification par la fumée, une tradition autochtone — © Charles Butzin

B.1. Les conséquences du racisme aujourd'hui

Les conséquences des pensionnats se font sentir encore aujourd'hui. On parle d'un traumatisme intergénérationnel. En d'autres mots, les blessures faites à une génération sont transmises aux générations suivantes.



Le traumatisme intergénérationnel (2 min 21)

Traumatisme intergénérationnel : des pensionnats indiens. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=xbQ-0azuRww>

Les pensionnats autochtones n'ont pas été la seule blessure causée aux Autochtones. L'impact du racisme et de la discrimination est présent à plusieurs niveaux. La discrimination peut se trouver à l'intérieur des lois.



La discrimination envers les Autochtones au Canada : une crise globale

« Ancrée dans les problèmes sociaux et économiques depuis des siècles, la **discrimination légale** envers les communautés autochtones est un problème sérieux qui nécessite des solutions innovantes et un soutien international. »

Source : Nations Unies



La réalité des Autochtones expliquée par des Autochtones (8 min 22)

Vous avez posé des questions sur les Autochtones, ils répondent.

En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=FryjH7Q7s8M>

B.2. Un travail de tous et pour tous

Le droit a changé et les Autochtones ont plus de droits aujourd'hui qu'avant. En revanche, les **inégalités persistent** encore, tout comme l'impact des pensionnats. Seuls les Autochtones peuvent dire ce qui est juste ou pas pour eux. C'est pourquoi il est important de se familiariser avec leurs revendications. Pour qu'un changement réel ait lieu, il faut que l'ensemble des Canadiennes et Canadiens participent au changement. Une des façons de le faire est de comprendre leurs demandes.

Présente une situation problématique envers les Autochtones :

1. Choisis une revendication autochtone parmi la liste présentée ci-dessous.
2. Avec tes collègues, discute du problème qui mène à cette revendication.
3. Explique pourquoi résoudre cette situation problématique est importante pour les Autochtones.



Exemples de situations

- En 2021, suite à la découverte de centaines de corps d'enfants enterrés sur les terrains de pensionnats à travers le pays, la Nation Cri demande **qu'on reconnaisse que le Canada a commis un génocide**, au-delà du génocide culturel.
- En 2020, Joyce Echaquan est décédée dans un hôpital de Joliette au Québec. Le personnel de l'hôpital a tenu des propos racistes et blessant envers elle. En plus, il semble que la discrimination qu'elle a subie a pu mener à son décès. Des personnes autochtones et non autochtones ont manifesté afin de pousser le gouvernement à reconnaître et dénoncer le racisme dont les Autochtones sont victimes.
- En 2019, l'Enquêteur correctionnel du Canada, Howard Sapers, dénonce la surreprésentation des Autochtones dans les prisons canadiennes. Un détenu sur quatre est autochtone alors qu'ils représentent moins de 4% de la société. Par exemple, il conseille d'augmenter le financement des programmes de réinsertion dans la communauté.
- En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a conclu que le gouvernement discriminait les enfants autochtones et qu'il devait respecter le principe Jordan. Un enfant autochtone devrait avoir accès à des services de santé similaires à ceux d'un enfant non autochtone. En d'autres mots, le gouvernement doit payer pour les services dont les enfants ont besoin, comme des soins de santé. Encore, en 2019, le tribunal continue de rappeler son obligation au gouvernement fédéral.



Génocide - Définition

- Le crime de génocide est d'agir dans le but de détruire, en tout ou en partie, un groupe de personnes en raison de leur nationalité, ethnie, race ou religion. Par exemple, c'est tuer un groupe de personnes, les blesser physiquement, les blesser psychologiquement, les empêcher d'avoir des enfants ou enlever leurs enfants pour les amener à d'autres groupes.
-



Besoin d'aide ?

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler :

Jeunesse, J'écoute en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
 - Appelle le 1-800-668-6868.
-

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Chroniques ONU, « La discrimination envers les Autochtones au Canada : Une crise globale ». En ligne : <https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-discrimination-envers-les-autochtones-au-canada-une-crise-globale>

CliquezJustice.ca, « Pensionnats autochtones : 150 ans d'injustice à réparer ». En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/pensionnats-autochtones-150-ans-d-injustice-a-reparer>

Gouvernement du Canada, « Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge ». En ligne : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851>

Historia Canada, « Traumatisme intergénérationnel : des pensionnats indiens ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=xbQ-0azuRww>.

Rad, « Vous avez posé des questions sur les Autochtones, ils répondent ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=FryjH7Q7s8M>

Wapikoni.ca, « Les effets intergénérationnels des pensionnats ». En ligne : <http://www.wapikoni.ca/films/les-effets-intergenerationnels-des-pensionnats>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario